

Arrêté n° 2025-841/GNC du 21 mai 2025
fixant le calendrier scolaire 2026-2027-2028 des établissements d'enseignement
primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie

Historique :

Créé par

Arrêté n° 2025-841/GNC du 21 mai 2025 fixant le calendrier scolaire
2026-2027-2028 des établissements d'enseignement primaire et
secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie

JONC du 27 mai 2025
Page 8363

Article 1^{er}

Les dispositions du présent arrêté fixent le calendrier scolaire des années 2026-2027-2028 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2

Pour toute la durée des années scolaires 2026-2027-2028, les dates de la rentrée des personnels enseignants et de la rentrée des élèves, ainsi que les dates des périodes de vacances de classes, sont fixées conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.